



Agenda

Lundi 17 octobre

-15h : **Emmanuel GAILLARD**, professeur à l'École de droit de Sciences Po, avocat à la Cour : « *L'arbitrage international* ».
-Comité secret

Lundi 24 octobre : Pas de séance.

Mardi 25 octobre : Séance de rentrée des Cinq Académies sur « le risque », M. **Denis KESSLER** étant délégué de l'Académie.

Lundi 31 octobre : Pas de séance.

Lundi 7 novembre

-11h : Réunion du jury du Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise.

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Jean-Pierre COT**, juge au Tribunal international du droit de la mer : « *Le Tribunal international du droit de la mer* ».

Lundi 14 novembre : Séance publique annuelle sous la Coupole (sur invitation) : Discours de M. le Président, lecture du palmarès par M. le vice-Président, discours de M. le Secrétaire perpétuel.

Lundi 21 novembre

-15h : **Philippe LEVILLAIN**, membre de l'Académie : « *Le Vatican et le Saint Siège dans la vie internationale* ».

-18h : Conférence de **Constantin SIGOV** : « La question ukrainienne et les convoitises russes » (Gde salle).

d

Lundi 28 novembre

-15h : **Jean-David LEVITTE**, membre de l'Académie : « *Le 11-septembre et ses suites* ».

-18h : remise des prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise.

d

Lundi 5 décembre

-12h30 : Réunion de la section Économie politique..., salle 3.

-15h : **Bruno COTTE**, membre de l'Académie : « *La justice pénale internationale* ».

Séance du lundi 10 octobre

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 3 octobre, le président **Gilbert Guillaume** a fait procéder au vote pour l'élection d'un membre associé étranger au fauteuil laissé vacant par le décès de Roland Mortier. **Wolfgang Schaüble**, ministre des Finances d'Allemagne, est élu membre associé étranger (voir ci-dessous). M. le Président fait procéder au vote en vue de l'élection de correspondants dans la section de philosophie et dans la section générale (voir au verso).

M. le Président a passé la parole à **Jean-Luc Florent**, ancien ambassadeur de France à Chypre, qui a fait une communication sur « la question de Chypre au regard de certains aspects du droit international ». « Dès sa naissance, [Chypre] a dû consentir à de sérieuses limitations de sa souveraineté en application de l'Accord de Londres (19 février 1959). Par le Traité d'établissement, d'une part, qui octroie aux Britanniques deux bases souveraines au sud de l'île [...]. Surtout par le Traité dit de Garantie aux termes duquel la Grèce, la Turquie et la Grande Bretagne se voient, sous certaines conditions, accorder un droit d'intervention unilatérale afin de préserver l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel de la République de Chypre ». Depuis 1960 (adhésion aux Nations-Unies) et surtout depuis 1974 (invasion du nord de l'île par la Turquie), la question chypriote « figure régulièrement à l'ordre du jour de plusieurs Organisations internationales ou régionales [...] l'Organisation des Nations Unies par le biais d'une force de maintien de la paix et d'une mission de bons offices ; le Conseil de l'Europe et sa Cour principalement sous l'angle des droits des personnes affectées par le conflit de 1974 et la division consécutive de l'île ; l'Union Européenne depuis l'adhésion de Chypre [en 2004] ». L'orateur examine tour à tour la question de Chypre sous ces différents angles avant de conclure en demi-teinte sur les négociations en cours. « À ce jour, la question de la division de Chypre n'est toujours pas résolue en dépit des nombreux efforts déployés par les acteurs nationaux et internationaux. Le nouveau processus de négociations engagé depuis mai 2015 entre le Président chypriote, Nicos Anastasiades, et le leader de la communauté chypriote-turque, Mustafa Akinci [...] constitue un nouveau facteur d'espoir d'une possible réunification de l'île presque aussi important que celui suscité, en 2004, par le Plan Annan. [...] Il semble cependant, une fois de plus, se heurter aux habituelles divergences de vues, notamment sur la question sensible des garanties de sécurité souhaitées par les chypriotes-turcs ».

À l'issue de sa communication, **Jean-Luc Florent** a répondu aux questions que lui ont posées **François d'Orcival**, **Jean Baechler**, **Michel Pébereau**, **Haïm Korsia**, **Jean-François Mattei** et **Gilbert Guillaume**.

Élection

Wolfgang Schaüble est né en 1942 à Freiburg im Brisgau (Bade-Wurtemberg). Il s'engage très jeune à la CDU et devient député à 30 ans. Il entre en 1984 dans le gouvernement d'Helmut Kohl et occupe le poste stratégique de directeur de la Chancellerie. En 1989, il devient ministre de l'Intérieur et est considéré comme l'« architecte de la réunification ». À la suite d'une tentative d'assassinat en 1990, il reste paraplégique, mais poursuit néanmoins sa carrière politique. Il devient président du groupe parlementaire au Bundestag (1991-2000). En 2005, la chancelière Angela Merkel le rappelle au ministère de l'intérieur avant qu'il ne devienne, en 2009, ministre des finances, poste où il gère, au mieux des intérêts allemands et européens, les conséquences de la crise financière. Européen convaincu, il a reçu le Prix Charlemagne en 2012.

Élection de correspondants

Sir Roger Scruton a été élu à la place laissée vacante par le décès de Claudio Cesa dans la section de philosophie. Philosophe, écrivain et publiciste, Roger Scruton est spécialiste d'esthétique et porte une attention particulière à la musique et à l'architecture. Il est engagé dans les débats politiques et culturels de son époque, où il défend des positions conservatrices. Il est membre de la Royal Society of Literature et de la British Academy.

Peter Kemp a été élu à la place laissée vacante par le décès de Jaakko Hintikka dans la section de philosophie. Peter Kemp est Danois, francophone et francophile. Sa thèse de doctorat porte sur Paul Ricœur. Il a présidé l'Association des Sociétés de philosophie de langue française et préside actuellement Éco-Éhica, société philosophique internationale, qui se consacre à l'écologie et à l'éthique.

Maurizio Malaguti a été élu à la place laissée vacante par le décès de Stanley Hoffmann dans la section de philosophie. Professeur à l'Université de Bologne et à la faculté de théologie d'Émilie-Romagne, Maurizio Malaguti est spécialiste de la philosophie de la religion et de la philosophie de la connaissance. Il s'intéresse également à l'herméneutique. Francophone et francophile, il est un membre très actif de l'Association des Sociétés de philosophie de langue française.

Tomasz Orłowski a été élu à la place laissée vacante par le décès de Jacques Parizeau dans la section générale. Après des études d'archéologie et d'histoire médiévale (Université de Poitiers), Tomasz Orłowski a dirigé le Musée de la ville de Lodz et a enseigné à la Faculté des Lettres de Wrocław. Après la chute du communisme, il entame une brillante carrière diplomatique ; il a notamment été ambassadeur à Paris pendant 7 ans (2007-2014) et est actuellement en poste à Rome.

Dong Qiang a été élu à la place laissée vacante par le décès de Jean-Louis Crémieux-Brilhac dans la section générale. Dong Qiang est professeur de littérature française et doyen du département de langue et littérature françaises à l'université de Pékin. Il est vice-président de la Société chinoise pour les études littéraires françaises. Il est Président du comité d'organisation du prix Fu Lei, qui récompense les meilleures traductions d'ouvrages français en chinois.

Angel Guria a été élu à la place laissée vacante par le décès de Boutros Boutros-Ghali dans la section générale. De nationalité mexicaine, Angel Guria a été ministre des affaires étrangères (1994-1998) puis ministre des finances et du budget (1998-2000- de son pays. Il est depuis 2006 secrétaire général de l'OCDE.

À noter

Le jeudi 13 octobre 2016, de 14 heures à 17 heures, l'association Jeunesse et Entreprise, fondée et présidée par **Yvon Gattaz**, tient son colloque national au Conseil économique, social et environnemental, sur le thème « L'équation du futur ; jeunesse et emploi ». Le colloque sera ouvert par Clotilde Valter, secrétaire d'État à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Trois grands débats seront organisés : « Alternance et apprentissage, véritables portes d'entrée dans l'entreprise ? », « Comment mieux comprendre l'entreprise et partager le goût d'entreprendre » et « Comment concilier les attentes des jeunes et celles des entreprises ? ».

Bernard Bourgeois, Président d'honneur de la Conférence des Académies de province, a inauguré la réunion annuelle de la Conférence qui se tenait à Toulon du 5 au 8 octobre, à l'invitation de l'Académie du Var.

Dans la presse et sur les ondes

- « Quand cinq patrons font un pied de nez à la ministre de l'Éducation » paru dans *Challenges* le 5 octobre 2016 : « La semaine dernière, les cinq patrons présents au Conseil national école-économie ont envoyé une lettre de démission conjointe à la ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem : Henri Lachmann (ex-Schneider Electric et vice-président du Comité), Xavier Huillard (Vinci), **Michel Pébereau** (ex-BNP Paribas), Françoise Gri et Jean-Pierre Boisivon protestent ainsi contre les décisions unilatérales de la ministre concernant l'enseignement de l'économie en classe de seconde. Pourquoi ces poids lourds de l'entreprise, tous passionnés par les questions d'éducation, et généralement peu adeptes des coups d'éclat, ont-ils soudain décidé que cela suffisait ? [...] Les cinq, qui apprennent l'affaire en lisant *Le Monde* avant les vacances d'été, mettent en garde la ministre ; saisissent rien de moins que **l'Académie des Sciences morales et politiques** (dont la section économique comprend le Prix Nobel Jean Tirole) qui se fend d'une motion "contre l'appauvrissement du programme de Sciences économiques" ; poussent Huillard, par ailleurs président de l'Institut de l'Entreprise, à faire pression via une chronique vinaigrée dans *Le Figaro*... Rien n'y fait : l'arrêté supprimant le thème est publié le 20 juillet, au cœur de la trêve estivale. Et pour bien faire savoir vers où penchent ses convictions, la ministre annule sa venue aux "Entretiens enseignants-entreprise" qui se déroulent traditionnellement fin août ».
- Entretien de **Rémi Brague** dans *Le Figaro* du 8 octobre 2016 : « Nous sommes tombés dans une marmite chrétienne quand nous étions petits » (au sujet des obsèques du Père Hamel et de l'appel à pardonner les assassins). Extraits : « Prier pour les assassins ne veut pas dire qu'on souhaite que d'autres fassent de même, ni qu'on les soustrait à la justice des hommes. Cela veut dire qu'on croit qu'ils ont, ou auraient eu, la possibilité de changer. [...] La miséricorde chrétienne est souvent mal comprise. Elle n'est pas une simple façon d'effacer une tache en passant l'éponge, en faisant comme si rien ne s'était passé [...]. Dieu, tel que les Chrétiens le voient, prend très au sérieux la liberté humaine. Ils ont de la faute une conception particulière. Ils n'y voient pas uniquement une transgression de la loi morale, ils ne la comprennent pas comme un alourdissement du karma, une chute dans la matière, un obstacle sur la voie du progrès, ou je ne sais trop quoi encore. Ce qu'ils appellent le « péché » est avant tout une blessure que notre liberté s'inflige à elle-même quand elle choisit le mal, une blessure qui la paralyse. Tant que je ne reconnais pas mes torts, ou mon mensonge, je ne peux avoir qu'une relation faussée avec l'autre et n'être que divisé en moi-même. [...] L'idée de miséricorde et donc de pardon est l'une des ces nombreuses notions qui, derrière le même mot, n'ont pas la même signification. Dieu, tel que le voient les Chrétiens, déteste le péché qui défigure Sa créature, mais Il aime les pécheurs qu'Il veut délivrer de leurs péchés : « le Christ est mort pour nous alors que nous étions encore pécheurs » (*Romains* 5, 8). Le Dieu du Coran aime ceux qui se soumettent à Lui et hait ceux qui ne croient pas en Lui (*Coran* XL, 10). Avant de parler de miséricorde, demandons-nous envers qui Dieu en fait preuve. Ne faisons pas d'amalgame entre les Dieux.